



COMMENT LA PLANIFICATION TERRITORIALE PEUT-ELLE SOUTENIR L'AGRICULTURE ET LES ENJEUX ALIMENTAIRES ?

Rencontre de
la planification
septembre 2024

La rencontre de la planification est réservée aux membres de l'AUAT.

Elle vise à partager des pratiques et à échanger sur des savoir-faire opérationnels en matière de planification territoriale, en lien avec les documents SCoT et PLUi.

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

De la préservation des espaces agricoles à la capacité alimentaire des territoires, plusieurs enjeux sont aujourd'hui au cœur des politiques publiques d'aménagement des territoires.

A l'aune de ces défis qui interpellent nos documents d'urbanisme, l'AUAT a invité ses membres à un temps d'échange. La rencontre de juin 2024 a permis aux 50 participants de débattre sur la stratégie foncière pour répondre aux enjeux agricoles. Elle a permis également d'appréhender comment les documents d'urbanisme peuvent contribuer à la construction d'un projet alimentaire territorial (PAT), que ce soit en termes de mutualisation de connaissances, de gouvernance ou de suivi de la mise en œuvre.



SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS

LES ENJEUX GLOBAUX ET LE CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Warda Assanelli, chargée de projets planification de l'AUAT

1999

Loi d'orientation agricole

Prend en compte la multifonctionnalité de l'agriculture
Met l'accent sur la qualité des productions agricoles
Crée les zones agricoles protégées (ZAP)

2003

Loi urbanisme et habitat

Prend en compte les aspects du paysage agricole
Autorise les évolutions du bâti agricole sous conditions

2009-2010

Lois Grenelle I et II

Renouvellent le principe de préservation des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme
Imposent de justifier dans les SCoT et PLU la consommation des ENAF en arrêtant des objectifs chiffrés

2000

Loi solidarité et renouvellement urbain (SRU)

Impose les principes :
- d'équilibre entre développement urbain et préservation des espaces agricoles et naturels
- d'utilisation économe des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux

2005

Loi sur le Développement des territoires ruraux

Incite à la mise en valeur du patrimoine rural bâti (bâti ancien des fermes...)
Crée les Périètres de Protection et de mise en valeur des Espaces agricoles et Naturels Periurbain (PAEN)

2010

Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP)

Crée la Commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA), consultée sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole
Crée le Plan régional de l'agriculture durable (PRAD), porté à la connaissance des collectivités dans les procédures de docs. d'urbanisme

De l'agriculture à l'alimentation, quels nouveaux enjeux pour la planification territoriale ?

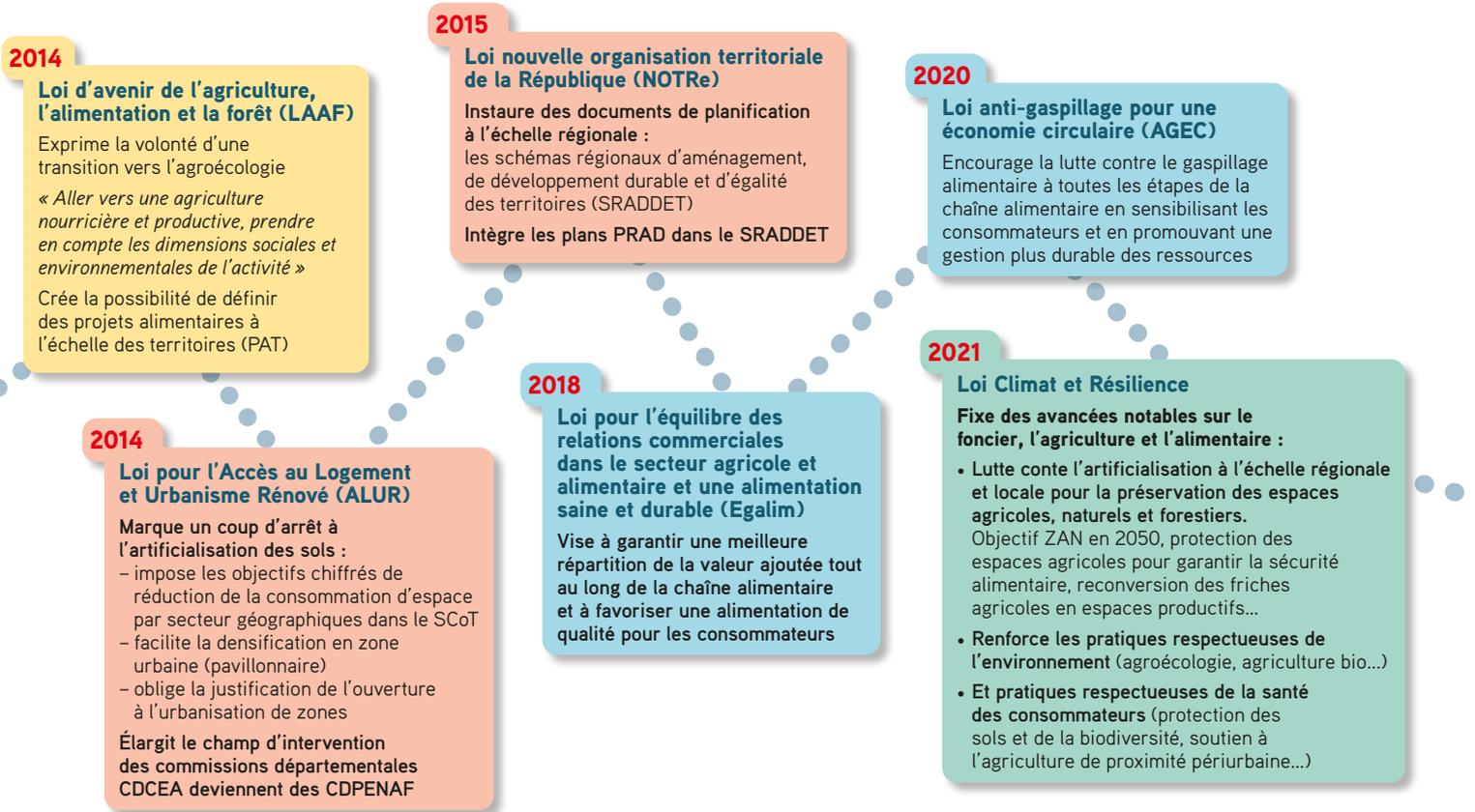
Des enjeux multiples pour les SCoT et PLUi qui peuvent contribuer à construire des territoires plus résilients favorisant une agriculture durable et une alimentation de qualité. Que ce soit la protection des espaces agricoles, ou la promotion de l'agriculture locale (encourager le développement des circuits courts,

les marchés locaux, l'agriculture périurbaine...), ou la planification des équipements pour soutenir les PAT, ainsi que la coordination des politiques publiques (sur l'agriculture et la chaîne alimentaire), tous ces enjeux sont autant de leviers que les documents d'urbanisme doivent désormais saisir et traduire.

Quelles évolutions du contexte législatif et réglementaire ?

Un contexte législatif et réglementaire en évolution depuis les années 2000, visant principalement la protection du foncier agricole.

Dès 2014, l'alimentation s'inscrit véritablement comme un enjeu de développement durable pour les territoires.



Christophe Placet, directeur adjoint de la Chambre régionale d'agriculture, a présenté les enjeux de l'agriculture en Occitanie.

1^{er} employeur de la région Occitanie, la filière de l'agriculture fait notamment face à 4 défis :

- La création de valeur ajoutée et la capacité des agriculteurs à vivre de leur travail : leurs revenus moyens en Occitanie sont inférieurs de 30 à 40% par rapport à ceux observés à l'échelle nationale ; la question des revenus est centrale pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs.
- Le renouvellement des générations : plus de la moitié d'entre eux a plus de 55 ans.
- L'adaptation au changement climatique : +1,92 °C de hausse des températures est observé en 60 ans, qui pose la question de l'accès à l'eau avec des situations de fortes variations de pluies d'une année sur l'autre. L'observatoire ORACLE délivre des indicateurs agro-climatiques utiles pour alimenter des réflexions prospectives sur l'évolution des systèmes de culture.

- La préservation du foncier est primordiale compte tenu de la forte pression et l'hétérogénéité du prix du foncier agricole à l'échelle de l'Occitanie. D'autre part, la protection du foncier agricole s'avère aujourd'hui encore plus que nécessaire pour prendre en compte les nouveaux enjeux comme la question de la souveraineté alimentaire des territoires, le développement du photovoltaïque au sol et de l'agri-voltaïsme.

Agriculture et agroalimentaire (INSEE, CDA 2021)
 • 166 000 emplois
 • 14 milliards d'€ de chiffre d'affaires
 • 2^e secteur exportateur
 • 2^e secteur industriel

Tourisme (CRTL 2021)
 • 108 000 emplois
 • 16 milliards d'€ de chiffre d'affaires

Aéronautique & spatial (INSEE 2021)
 • 99 000 emplois
 • 95 milliards de chiffre d'affaires (Occitanie + Nouvelle-Aquitaine)
 • 1^{er} secteur exportateur
 • 1^{er} secteur industriel

DES RETOURS D'EXPÉRIENCE

Arnaud Le Montagner, directeur des études urbaines et de l'aménagement de l'AudéLor, a présenté la stratégie foncière des espaces agricoles dans le SCoT du Pays de Lorient.

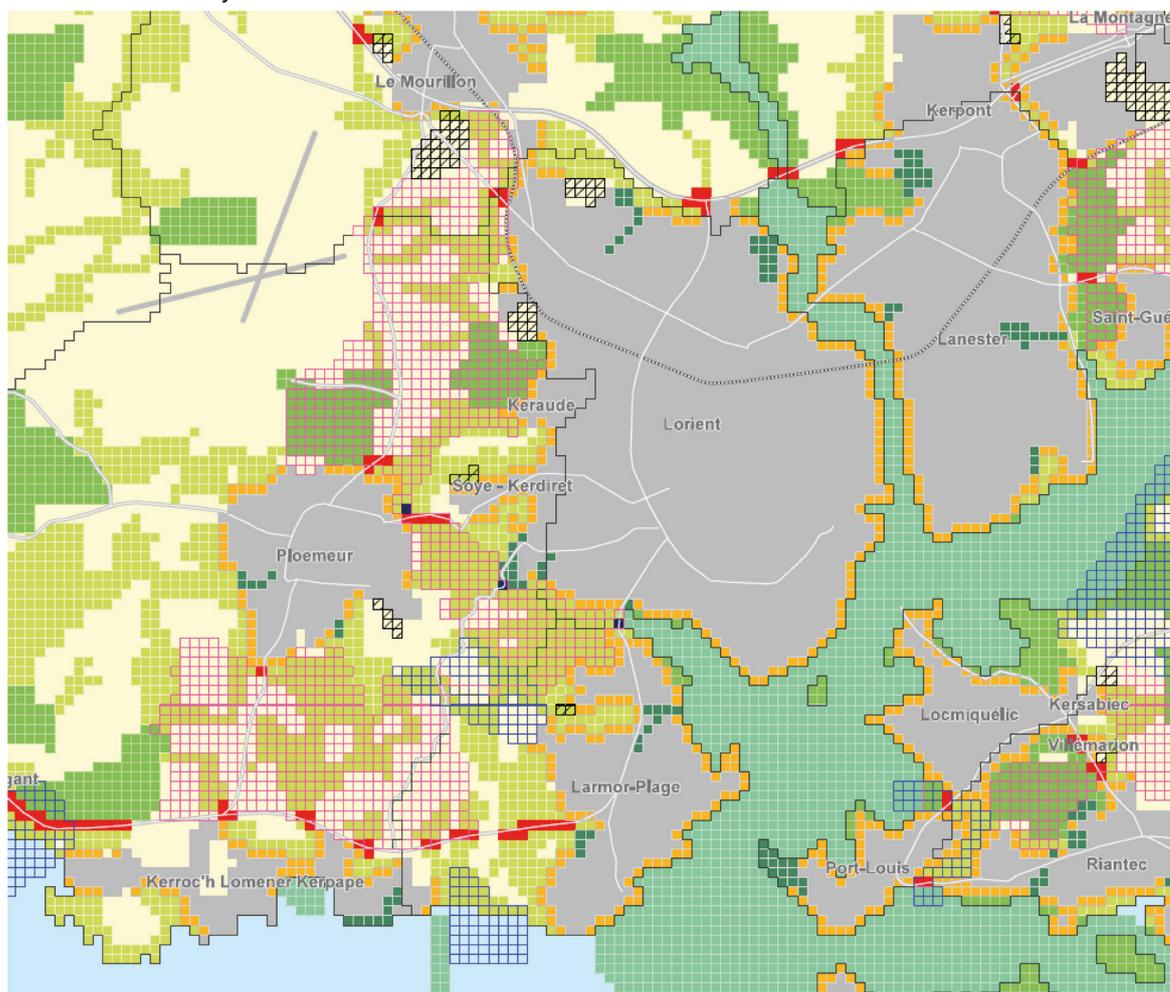
La démarche repose sur la sanctuarisation de foncier à protéger et la mise en place d'outils de connaissance et d'acculturation pour aider à faire converger les souhaits des élus et ceux du monde agricole et pouvoir mettre en œuvre des actions en faveur de la préservation et la redynamisation de l'agriculture.

Parmi les points saillants de son intervention :

- Une réduction de la consommation d'espace de 60% entre 2018 et 2037, accompagnée de la délimitation d'un foncier en espace agronaturel protégé dans le SCoT où toute urbanisation y est exclue. Le foncier délimité est celui à forte pression sur le territoire.

- La mise en place d'un outil de connaissance et de suivi : l'observatoire de l'agriculture.
- La création d'une cellule foncière pour réunir de manière informelle les intercommunalités, le syndicat de SCoT, la Chambre d'agriculture de Bretagne et la Safer Bretagne, en amont des commissions de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) pour permettre à la collectivité de se positionner,
- Le déploiement d'outils complémentaires pour éclairer les stratégies à mettre en place : l'inventaire des friches agricoles pour identifier celles à fort potentiel, la toile alimentaire locale pour connaître les filières en place.

Extrait DOO SCoT Pays de Lorient



Centralités urbaines

- Zones d'habitat, d'activités ou mixtes
- Trame verte urbaine
- Franges urbaines en contact avec la trame verte et bleue
- ▨ Extensions de zones d'activités

Trame verte et bleue

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Réservoirs de biodiversité maritime ou estuarien
- Ruptures aquatiques
- Ruptures terrestres

Autres périmètres prescritifs

- ▨ Espaces agro-naturels protégés
- ▨ Coupures d'urbanisation

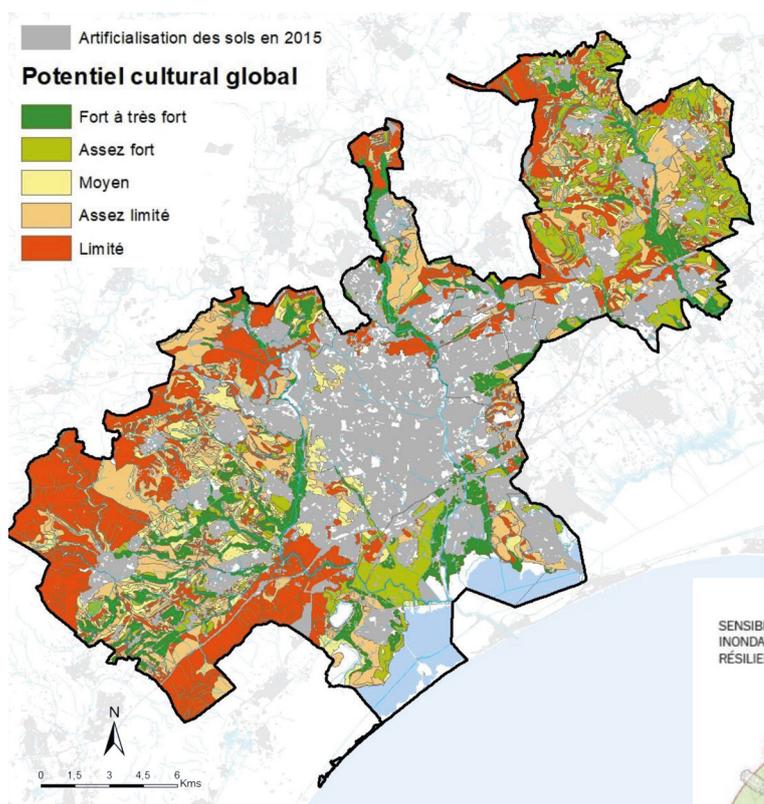
Alban Filipiak, responsable planification de Montpellier Méditerranée Métropole, a détaillé l'articulation du Projet agriculture et alimentation (P2A) avec les SCoT et le PLUi.

Son retour d'expérience est emblématique de la transition opérée par les SCoT depuis 20 ans : celui de 2006 est passé en 2019 d'une logique de protection des espaces agricoles à un principe d'activation du foncier. Objectif recherché : conjuguer les enjeux économiques, agricoles et environnementaux, tout en réduisant de plus de la moitié des surfaces d'extension du SCoT de 2006.

Pour y parvenir :

- Le SCoT met en place la notion de « fermes ressources » dans de grands domaines d'exploitation pour activer le foncier agricole à destination des lieux de recherche agronomique, des sites de production agroalimentaire et d'autres fonctions économiques, pédagogiques, d'accueil...

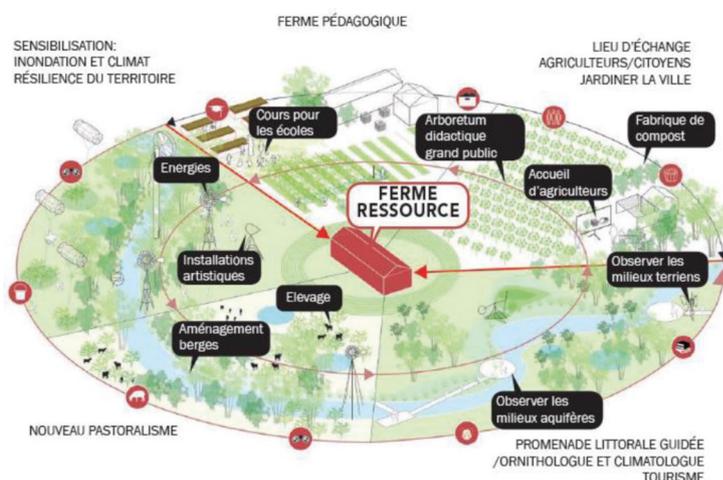
- Le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT complète la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) d'un volet Développement de la filière agricole. Il met en place des critères de « sensibilité agricole » pour mesurer l'impact sur le foncier agricole en cas d'extension urbaine.
- Le PLUi intégrera les critères du SCoT et les complètera d'un critère agronomique pour mieux sélectionner les zones d'extension. C'est le fruit d'un travail mené avec la Chambre régionale d'agriculture et l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE).
- La traduction dans le PLUi des zones agricoles conjugue à la fois souplesse et inconstructibilité totale, en lien avec les enjeux du territoire.



Critères sur la sensibilité agricole
(extrait SCoT Montpellier Méditerranée Métropole)

Le concept de la ferme ressource

Illustration : Agence François Lerercq



Claire Garnier, directrice déléguée stratégie urbaine, planification, de la Communauté d'Agglomération Auxerrois, a présenté l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) agriculture du PLU d'Auxerre, comme base du projet alimentaire territorial (PAT).

Un retour d'expérience intéressant et novateur sur une orientation d'aménagement et de programmation thématique qui couvre la totalité du territoire de la commune d'Auxerre :

- Initialement, une concertation a été menée avec les agriculteurs pour prendre en compte leurs besoins et leurs modes de fonctionnement et enrichir les objectifs du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).
- L'OAP mise en place vise à valoriser les activités agricoles, encourager l'agriculture urbaine, préserver les paysages et anticiper les impacts des futures grandes infrastructures sur le milieu agricole.
- Aujourd'hui, l'outil OAP a permis plusieurs actions : faciliter la mise en œuvre du PAT, développement des circuits courts (Drive fermier), préservation du paysage agricole etc...

